



Présentation des travaux relatifs au SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL

Association régionale Poitou-Charentes (AR-18) des Auditeurs
de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale
Comité Aunis Saintonge

À La Rochelle, le 15 mars 2018

Chers amis,

Je suis heureux de vous communiquer le texte de l'exposé sur notre travail au sujet du SNU que Christian Chauvet et moi-même avons présenté à l'Assemblée générale de l'UNOR Poitou-Charentes le 15 mars 2018.

Ce sera pour vous une autre façon de lire notre mémoire dont la longueur vous a peut-être rebuté. Nous n'avons rien changé à l'esprit de notre texte initial. En effet ce texte est bien né de notre expérience commune du Service national, de notre connaissance de la problématique, de notre appréhension de la jeunesse française et surtout du travail approfondi de notre groupe que je remercie encore ici.

Depuis quelques mois, les avis, les idées, autorisés ou non, se succèdent sur la question d'un service, tout d'abord militaire, devenu civil, dont les objectifs, la durée et les modalités semblent très extensibles. Ce que nous ressentons, c'est que beaucoup de ces nombreux intervenants n'ont, pour différentes raisons, aucune expérience, voire aucune notion, de ce que fût un service militaire qu'ils idéalisent, voire dont ils ont une vision onirique.

Je ne vais pas faire le procès de toutes ces prises de position. Je constate simplement que toute idée de service, prolongé, d'une tranche d'âge de 800 000 garçons et filles par an, requiert, même s'il a pris une forme civile, une structure forte, de type militaire. Où la trouverons-nous ? Qui dit structure forte, dit taux d'encadrement élevé. On nous parle d'un cadre pour trente personnes – car je ne sais comment on appellera ces appelés. En entendant cela, je rêve.

Comment peut-on prétendre encadrer pendant un mois dense, trente personnes, de sexe différent, de culture hétérogène, de mentalité antinomique, avec un seul cadre ? Même un scout d'Europe fanatisé n'y arriverait pas. Je me pose ensuite la question de l'aptitude médicale. Si l'on n'en définit pas une, que fera-t-on de tous ces malheureux jeunes gens, malades, handicapés, psychopathes ? Si l'on détermine une aptitude, il faudra alors faire passer une visite médicale par un médecin neutre, pas par le médecin de famille. Cela signifie presque fatalement un recours aux médecins militaires. N'ont-ils pas autre chose à faire ? Tout groupe, ensuite, a besoin pour vivre et fonctionner de règles et de discipline. Quelles seront ces règles ? Celles de la discipline militaire ? Injustifié et même impensable, me semble-t-il. Alors, il faudra bien édicter un code du comportement, avec récompenses et sanctions. La nature humaine est ainsi faite. Qui établira ce code ? On nous dit que l'on n'enverra pas les gendarmes chercher les « insoumis ». Alors, ce service sera-t-il « à la carte » ? Quid des « objecteurs de conscience » ? Il y en aura fatalement. Et s'il y a accident, quel code des pensions appliquera-t-on ? J'arrête là mon énumération. Elle pourrait être interminable. Depuis Louvois, on a mis plus de 300 ans à construire l'Armée française. Il faudrait rebâtir une nouvelle structure en quelques mois à peine ? Cette description a simplement pour objet de vous faire saisir le sens du réel, le pragmatisme et la souplesse de nos propositions qui prônent la concentration des moyens, l'unité d'action et l'économie des forces.

Amitiés à tous. *Philippe MOUNIER*